

Québec, le 8 mai 2026

Monsieur François Bonnardel
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 5 mai dernier, la députée de Bourassa-Sauvé, M^{me} Madwa-Nika Cadet, a posé une question relativement au projet de règlement sur les conditions d'hébergement des travailleurs actuellement à l'étude. Elle y soulève d'importantes préoccupations pour les camps de vacances du Québec, notamment sur les coûts très importants des travaux qui pourraient être requis pour plusieurs camps, dont la majorité sont des organismes à but non lucratif et disposant de ressources financières limitées.

Mme Cadet souhaite savoir si le ministre entend modifier le projet de règlement afin d'exclure explicitement les camps de vacances du projet de règlement sur les conditions d'hébergement des travailleurs, comme le demande l'Association des camps du Québec, afin de protéger la pérennité des camps.

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a publié en janvier 2026 le Projet de règlement sur les conditions d'hébergement des travailleurs. Ce dernier vise à préciser les conditions minimales d'hébergement des travailleurs lorsque ce dernier est fourni par l'employeur.

D'emblée, soulignons que, en vertu du projet de règlement publié pour commentaires, les dispositions visant l'aménagement des chambres ne s'appliquent pas lorsque les travailleurs hébergés œuvrent dans des camps de vacances et exercent des activités de surveillance de nuit auprès de leur clientèle.

... 2

Par ailleurs, dans le cadre de la période de consultation, la CNESST a reçu plus de 100 commentaires de nombreux intervenants. Une importante démarche visant à compiler et analyser ces commentaires est en cours.

J'ai confiance que les travaux de la CNESST, qui sont menés à même ses structures paritaires où siègent à la fois des représentants d'associations patronales et syndicales, permettront d'élaborer un règlement qui répond aux besoins des travailleurs et aux commentaires émis par les différents partenaires.

Veillez agréer, cher collègue, mes plus sincères salutations.

Le ministre du Travail,

A handwritten signature in cursive script that reads "Jean Boulet".

Jean Boulet